

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2014

**PRÉSENTS** : Monsieur Michel MARESCOT, Maire -Madame Sylvaine **de KEYZER** - Madame Sophie **DIERRE** Monsieur Thierry **BONVOISIN** - Monsieur Pascal **DROCCHI** - Adjoints -  
- Madame Catherine **FILIPOV** - Monsieur Jean-Paul **HAUVEL** - Monsieur Jean-Claude **LE MOINE** - Monsieur Olivier **PONTHIEU** – Monsieur Michel **DABOUT** – Monsieur Alain **FAURE**.

**EXCUSÉS** : Mme **Martine LETARTRE** donne procuration à M. Michel MARESCOT - **M. Philippe GANNE** donne pouvoir à M. Michel DABOUT - **Madame Michelle LEGRY** donne pouvoir à Monsieur Thierry BONVOISIN - **Mme Nathalie NGUYEN** donne pouvoir à Madame Sophie DIERRE

- **Informations de Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe que compte tenu des efforts à trouver en matière d'économie de la Commune la délibération N°126/2014 sera sans effet. En effet Monsieur le Maire renouvelle ses remerciements au Conseil mais décide de prendre en charge la franchise de sa voiture, vandalisée dans le cadre de ses missions d'élu.

Monsieur le Maire a également été saisi, par le Président du Comité de jumelage suite à un voyage à HAUSEN, pour un accident ayant eu lieu sur place en arrivant et impliquant les deux véhicules loués chez la Société ADA. La franchise représentait dans un premier temps 2 500€ x2 soit 5 000€ plus 1 500€ de remorquage. La demande a baissé à 2 500€. Monsieur le Maire explique que ce voyage n'a fait l'objet d'aucune demande pour ces locations. La commune ne peut donc pas prendre en charge cette dépense.

## **DIVERS TARIFS COMMUNAUX 2015**

### CONCESSION CIMETIERE

Un caveau sera dorénavant obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. De plus il n'est pas autorisé d'inhumation dans les vide-sanitaires des concessions

Trentenaire	600 €
Perpétuelle	900 €
Temporaire (2 ans)	100 €
Columbarium durée de 15 ans	450 €
Columbarium durée de 30 ans	650 €

### TARIFS DROIT DE PLACE

Place marché (mètre linéaire)	1,50 €
Branchement électrique	2,50 €
Marché occasionnel (mètre linéaire)	2,50 €
Benne par jour	8,00 €

Échafaudage sur la voie publique au-delà de quinze jours : 0,75 € le Mètre. Cette taxe est à régler par les propriétaires concernés.

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** à l'unanimité

## DROIT DE STATIONNEMENT VENDEURS AMBULANTS

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que pour les vendeurs ambulants, il convient de prendre en compte l'augmentation des tarifs d'électricité, d'autant que les droits n'ont pas été réévalués depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Le montant du droit de stationnement à 10€ augmenté de 2.50€ pour l'électricité, soit 12.50€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le droit de stationnement sera perçu par le Brigadier-Chef Principal au titre de régisseur.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité

## LOYERS COMMUNAUX 2015

Le conseil municipal décide d'augmenter les loyers communaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- de 0.47 % (tableau de référence des valeurs de l'indice de référence des loyers (IRL)), sauf \*.

Rues	N°	Noms	Loyers	
			2014	2015
Rue Daubigny	4	BROSSE Philippe	694,62 €	697.90€
	4bis	DESVAUX/BEZANNIER	577,65 €	580.38€
Rue Gal Leclerc	1	PETIT Isabelle	340,13 €	341.13€
Rue de Landal	1	GARDIN/FORTIER	675,33 €	678.52€
		MANOURY Aline Jacky Françoise	773,02 €	776.67€
	5	DUVAL Nicole	187,87 €	188.76€
		MANOURY Renée	344,67 €	346.30€
*	5	MOPIN Séverine	650.00€	650.00€
Rue Mal Foch	2	PICCININ Anna	446,90 €	449.01€

- selon l'indice du coût de la construction de référence pour les baux commerciaux du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014, maintien des loyers sauf pour les locaux \*.

Rues	N°	Noms	Loyers	
			2014	2015
Rue Daubigny	6	DESVAUX Jennifer	628,81 €	628,81 €
Rue Mal Foch	1	GAFFE Denis	539,28€	539,28€
	13	RAULT Corinne	402,86 €	402,86 €
Rue de Banville	4	LERONDEL Brigitte	396.64€	396.64€
Place du Lavoir	5	ROPERS – DUHAMEL (boulangerie)	900.00€	900.00€
Place du lavoir	5	ROPERS – DUHAMEL Supérette)	1806.49€	1806.49€
Route du Littoral		SANTANA Victor *	31.00€	32.00€
Route du Littoral		ESTEVEVES José *	153.00€	156.00€
Rue du Général Leclerc	59	LEFAIX Stéphane LA VILLERVILLAISE	567.00€	567.00€
Rue du Général Leclerc	38	LASSERAY Sophie	520.00€	520.00€

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité

## TAXE DE SÉJOUR 2015

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Type d'hébergements		Taxes au	
		01/01/2014	01/01/2015
Camping	Taxe forfaitaire annuelle	83,00 €	83.00€
	terrain 3 et 4 étoiles	0,60 €	0.60€
Hôtel	0 étoile	0,50 €	0.60€
	1 étoile	0,70 €	0.75€
	2 étoiles	0,80 €	0.90€
	3 étoiles	0,90 €	1.10€
Chambre d'hôtes		0,80 €	0.85€

En ce qui concerne la tarification des taxes de séjour pour les locations meublées, le conseil municipal décide qu'un forfait annuel est maintenu pour chaque location de la façon suivante : Un forfait de base de 16 € par personne, multiplié par le nombre de capacité d'hébergement. Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité

### PERSONNEL COMMUNAL

- Renouvellement du contrat de Monsieur Denis MEVEL pour une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015
- Mise en place d'un contrat CUI pour l'Agence Postale Communale – le Point Comm et diverses tâches administratives de la mairie.
- Un appel à candidature a été fait pour l'emploi relatif au ménage école, mairie et toilettes publiques puisque le contrat à durée déterminée actuel se termine le 31 décembre 2014.
- Une embauche pour le POINT COMM les weekends, jours fériés et un mois estival.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité

### INDEMNITÉS DE CONSEIL ALLOUÉE AUX COMPTABLES DU TRÉSOR PUBLIC

2 indemnités seront à verser puisque le poste de comptable public a été occupé par deux comptables prorata temporis pour l'année 2014:

- Une indemnité pour Madame Annie CALVEZ pour un montant net de **207.37€**
- Une indemnité pour Madame Valérie NATIVELLE pour un montant net de **207.37€**

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité

### AIDES POUR SÉJOUR

Une famille a sollicité une aide pour la participation d'un de ses enfants à un séjour linguistique en Angleterre mais compte tenu du nombre de demandes préalables et des octrois d'aides à cette famille, le Conseil Municipal émet un refus pour privilégier les nouvelles demandes.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une demande formulée pour une autre famille pour un séjour à la neige, une aide de 100€ est consentie.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité

## **MODIFICATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir mandater 15 939 € pour procéder au paiement du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunale et communale) il convient de **transférer la somme de 939 €** du compte 73 923 au compte 73 925. Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité et regrette que notre Commune soit sollicitée par l'Etat pour aider des «communes pauvres » alors même que nous étudions toute économie possible.

## **MOTION CONCERNANT LES CONSÉQUENCES DE LA LOI ALUR ET LA LOI D'AVENIR sur L'AGRICULTURE**

Il y a maintenant 14 ans, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain a institué les Schémas de Cohérence Territoriaux et les Plans Locaux d'Urbanisme posant ainsi le principe d'un développement durable des territoires et le nécessaire équilibre entre les espaces urbanisés et les espaces naturels et agricoles.

Or lors de l'adoption de la loi ALUR, les efforts consentis par les collectivités pour trouver l'équilibre entre préservation et revalorisation du patrimoine rural ont été brisés.

Ainsi, en milieu rural, les habitats historiques et les nouveaux habitants qui se sont investis afin de restaurer, rénover et aménager des constructions remarquables, témoins de la richesse du patrimoine architectural et culturel se retrouvent dans des espaces sanctuaires ou toute évolution du bâti est impossible.

Motion sera transmise à Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et Mesdames et Messieurs les parlementaires pour prendre en compte notre demande d'adaptation de l'article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité

## **INDEMNITÉS A 100% DES NOUVEAUX ADJOINTS**

Suite à la délibération prise le 11 septembre 2014 pour la création et la nomination de deux nouveaux Adjointes, il est proposé le versement d'une indemnité à taux plein à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité

## **ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR CÔTE FLEURIE AU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DÉNOMMÉ « PAYS D'AUGE EXPANSION »**

Cette délibération avait été prise le 6 novembre 2014 mais nécessite un complément selon ce qui suit « Autorise l'adhésion de la Communauté de communes au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural dénommé « Pays d'Auge Expansion » et approuve le projet de statuts du PETR ».

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité

## **CONTRAT INTERVENANT PÉRISCOLAIRE**

Afin de diversifier les ateliers et répondre aux objectifs de la Loi d'offrir des activités de découverte aux élèves, un contact a été pris par un des Adjointes avec Monsieur Martial LANGE.

M.LANGE anime de nombreux ateliers et a bénéficié de plusieurs formations aux termes desquelles il a obtenu plusieurs diplômes spécialisés et notamment : brevets fédéraux, Brevet d'Etat d'Educateur Sportif....

Ses interventions nommées « atelier du corps initiation » seraient basées sur le karaté, le yoga, la marche nordique et le tennis de table.

Monsieur le Maire propose donc dans un premier temps la conclusion d'un contrat trimestriel avec proposition de renouvellement après bilan et en fonction des besoins, le contrat va être signé pour des prestations dès janvier 2015.

## DIVERS TRAVAUX

### Commission des travaux :

1°) fourniture et pose de 3 **fenêtres** PVC au casino. Entreprise DEPIROU de La Rivière Saint Sauveur **Accord** pour 1734€ HT soit 2080.80€ T.T.C.

2°) Mission d'accompagnement dans le cadre d'un **agenda d'accessibilité programmé** salles des fêtes (1<sup>ère</sup> étage du Casino – salle Saint Roch) – devis proposé par la Société VERITAS. **Accord** pour 923.40€ H.T soit 1 108.08 T.T.C

3°) remplacement du **fronton en pierre** de la mairie : SARL PIERRE ET TAILLE **Accord** pour 923.40 H.T soit 1 108.08 T.T.C

4°) consolidation du **calvaire** : SARL PIERRE ET TAILLE pour 7 565€ H.T soit 9 078 T.T.C

Les membres de la commission souhaitent des précisions par rapport au scellement (au souffre à l'origine) et par rapport au socle en béton. **Accord de principe** après ces précisions et **demande de subvention globale** pour l'église (travaux extérieurs y compris le calvaire).

5°) intervention école : Éric THOREL artisan couvreur **Accord pour** 753.50€ H.T soit 904.20€ T.T.C

6°) intervention sur toiture en zinc - immeuble du casino : Éric THOREL, artisan couvreur **Accord** pour 821€ H.T soit 904.20€ T.T.C.

7°) intervention au lavoir (centre bourg) Éric THOREL, artisan couvreur, **Accord** pour 215.50€ H.T. soit 258.60€ T.T.C

La commission d'appel d'offre a enregistré après publicité (Médialex) les propositions présentées par l'entreprise ESTEVES José de Trouville-Sur-Mer pour le lot 1 « fonctionnalité cuisine » et le lot 2 « création d'un local WC accessibles handicapés ».

**LOT 1** : proposition pour 16 500€ H.T soit 19 800€ T.T.C.

La commission valide cette offre.

Comme convenu avec l'entreprise il convient sans surcoût de procéder à la fermeture de l'accès entre la cuisine et la partie arrondie de l'immeuble.

**LOT 2** : proposition à 10 000€ H.T. soit 12 000€ T.T.C

La commission valide cette offre.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT